

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2018

**Présents :** Christian GIROD, Sébastien HENGY, Christine MAUFFREY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS

**Excusés :** Martine VERMOT-DESROCHES qui donne procuration à Christian GIROD, Hubert BACOT qui donne procuration à Fabienne BAUDRAS

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Sylvette PAULIN

**1/ RPQS :** le maire rappelle aux élus qu'il convient, comme tous les ans, et conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le RPQS. Après l'avoir présenté et donné les informations nécessaires à la compréhension de ce document, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

**2/ FISCALITE SUR L'EAU :** comme demandé par l'Agence de l'Eau, le maire présente la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse rendant compte de la

fiscalité de l'eau. Conformément à l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 codifié à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note sera jointe au RPQS.

**3/ PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) :** le maire explique que l'idée générale, qui est quand même visionnaire (à 30 ans environ) est de limiter les extensions qui diminuent les zones agricoles. Le PLUi remplacera les POS et PLU des communes.

Il présente le projet concernant notre commune et la zone U (urbanisée) prévue par le bureau d'études, puis l'étude faite sur les zones à urbaniser dans l'avenir. Il précise toutefois qu'il a demandé de rajouter les terrains du Noyer Blanc et un terrain situé sur la route de Rans qui n'apparaissent pas sur le plan. Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur ces zonages. Deux autres sessions de passage par secteur auront lieu en novembre-décembre 2018 pour affiner si besoin ces zonages ainsi que les zones protégées.

**4/ ARBRE DU SOUVENIR :** le maire informe que le Souvenir Français souhaiterait que chaque commune plante un arbre du Souvenir pour le centenaire de 14-18. Les élus sont favorables à cette idée. Le maire propose son implantation sur le site des Forges, lors de la célébration du 11 novembre, certains arbres étant déjà secs. Le conseil municipal donne son accord.

**5/ NOYER BLANC - DEROGATION** : le maire informe les élus qu'il a reçu une demande de dérogation concernant un permis de construire du Noyer Blanc. Les pétitionnaires souhaiteraient pouvoir poser des tuiles noires et des ouvertures de couleur anthracite. Après réflexion, le conseil municipal donne son accord.

**6/ FPIC** : le maire rappelle qu'il est touché par Jura Nord et reversé, normalement, aux communes les moins riches. Cette année, la communauté de communes souhaite ne rien redistribuer. Le maire ajoute qu'il s'est évidemment opposé à cette décision et informe que même si le vote devait balancer du mauvais côté, on toucherait tout de même 10 000 € sur les 14 000 €,

**7/ EMPLOIS SAISONNIERS** : Clémentine Rouiller a commencé à travailler le 25 juin, pour 3 semaines. Antoine Girod prendra la suite, pour 3 semaines également, à compter du 16 juillet.

**8/ SITE INTERNET** : il devrait voir le jour la semaine prochaine.

**9/ EMPLOIS CAE** : les contrats se sont terminés fin juin. Les élus félicitent Thierry Troncin et Franck Beldicot pour

leur travail. La question se pose pour pérenniser, ou pas, un emploi à mi-temps. Le maire va étudier cette possibilité.

**10/ CARTES JEUNES** : Christine Mauffrey prend la parole à ce sujet et informe que l'on va procéder différemment cette année pour éviter les cartes invendues. Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au 30 juillet et les cartes seront payées en même temps (tarif identique aux années passées 3.00 €). Les cartes seront distribuées lors d'une petite cérémonie à une date fixée ultérieurement. Les informations seront affichées sur le panneau lumineux et sur les tableaux réservés à l'affichage.

**11/ NO LOGO** : il aura lieu cette année les 10, 11 et 12 août. Plusieurs réunions se sont tenues et un problème se pose cette année pour l'organisateur : la Préfecture lui demande une augmentation d'environ 50 % du montant de la convention de gendarmerie suite à la circulaire ministérielle de 2018.

Le maire revient sur la possibilité d'autoriser les organisateurs, 2 personnes maxi, à utiliser le haut de la salle des Forges car d'après la dernière commission de sécurité, deux personnes ne sont pas considérées comme du public. Les élus donnent leur accord à condition que Florent Sanseigne apporte les justificatifs d'assurance. Le maire et Martine Vermot-Desroches sont chargés du contrôle.

**12/ GENS DU VOYAGE** : si leur arrivée a été un peu mouvementée (forcing, branchements sauvages ...), leur

séjour dans le village s'est relativement bien passé. Des bacs pour les ordures ménagères ont été livrés par le SICTOM sur le parking du restaurant scolaire et une convention a été signée avec la commune. Aux personnes qui s'interrogent sur les répercussions financières pour la commune, il n'y en aura pas beaucoup puisqu'ils s'étaient engagés à verser 1 200.00 € à la commune, ce qu'ils ont fait.

Ils devaient toutefois faire une quête pour défrayer le foot qui a dû annuler son tournoi, mais cette promesse n'a pas été tenue.

Le conseil municipal s'interroge sur l'avenir. Faut-il les accueillir à nouveau, le cas échéant, ou faire en sorte de trouver un moyen pour qu'ils ne puissent plus accéder sur la commune ?

**13/ POINT SUR LES TRAVAUX :** Sébastien Hengy prend la parole pour faire le résumé de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

- Les passages piétons ont été refaits avec du thermocollé ; la peinture devrait tenir un peu plus longtemps.
- Les travaux relatifs à l'impasse des Coudriers commenceront semaine 28 (enfouissement : entreprise Demongeot). Le nom de l'entreprise qui effectuera les travaux de voirie sera connue très prochainement. Les riverains en seront informés.
- 3 écluses vont être installées (essais) : 1 rue de Rans (après chez le jardinier) et 2 rue de Salans (1 en face du

kiné et l'autre tout en haut de la rue de Salans, à hauteur de la rue qui monte au collège. Les élus se posent des questions quant aux moyens pour réduire la vitesse et sécuriser un peu plus certains endroits comme le virage rue de Salans, en face de chez Mercier. Feux, plateaux surélevés, stop ? Il faut étudier les différentes possibilités et faire des essais.

- Des bancs ont été achetés, il convient de les installer.
- Cimetière : Sylvette Paulin informe que le carré militaire a été rénové entièrement. Rappelle qu'une participation sera versée par le Souvenir Français. Sollicite les employés communaux pour nettoyer le cimetière et élaguer certains arbustes, vers le colombarium.
- Caserne des Pompiers : à la demande de Christine Mauffrey, le maire rappelle les faits, à savoir la construction d'une nouvelle caserne à Ranchot, avec suppression de celle d'Orchamps et du CI de Chaux ; lit différents courriers restés sans réponse - y compris ceux envoyés en recommandé -, depuis la première réunion qui s'est tenue en juin 2016. Evoque tous les problèmes engendrés avec la suppression du CI de Chaux comme la baisse du nombre de pompiers et de véhicules, la distance à parcourir, l'isolement de notre commune en cas d'inondations importantes ... et bien d'autres encore, la liste est exhaustive. Il ajoute que cette décision est avant tout financière et politique et qu'il est difficile de lutter contre cela. Le maire estime avoir fait le maximum concernant cette affaire et ne comprend pas cette

décision surtout que le CI de Chaux fonctionnait très bien et que les locaux sont quasiment neufs.

## 14/ QUESTIONS DIVERSES

- **Urne funéraire** : suite aux demandes de plus en plus courantes de dépôts d'urnes funéraires sur les tombes familiales alors que ce n'est généralement pas prévu dans les contrats de concessions, le conseil municipal demande à la commission du cimetière de travailler sur le sujet et de surseoir aux demandes actuelles (lorsque ce n'était pas prévu dans les concessions).
- **EPF** : le maire informe le conseil que Jura Nord adhère à EPF (Etablissement Public Foncier) et que dans ce cadre la Communauté de Communes a compétence pour procéder à l'amiable, par expropriation ou par le biais du droit de préemption, à l'acquisition de biens qu'elle porte ensuite pour une durée prédéterminée avant de les rétrocéder aux communes qui en ont demandé l'acquisition. Le local de la coiffeuse étant à vendre, le maire se demande si cette solution pouvait être appliquée pour en faire un bar. Les membres du conseil approuvent cette idée car un café reste un lieu de convivialité ; de surcroît ils ne souhaitent pas voir ce commerce se transformer en appartement.

Le maire rappelle également que la licence 4 de la brasserie des Forges est à vendre et qu'il s'est positionné. La date de vente aux enchères, prévue le 18

juin, a été repoussée à une date ultérieure, inconnue pour le moment.

- **Jeunes** : les vacances arrivant, les problèmes de voisinage et de « tapage nocturne » s'installent. Les jeunes se retrouvent actuellement place de la Liberté et y passent une partie de la nuit, ce qui dérange bien évidemment les locataires. Le conseil ne comprend pas vraiment pourquoi ils ne se retrouvent pas, plus loin, dans des endroits plus tranquilles, où ils ne gêneraient personne. Le maire propose d'éteindre la lumière sur la place pour les inciter à aller plus loin. Certains pensent que cela va déplacer le problème et générer de l'insécurité. Il faut pourtant trouver une solution avant que les choses ne s'enveniment. Si cela devait se reproduire, un essai sera fait en coupant l'électricité sur la place dans un premier temps.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 6 juillet 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,



Sylvette PAULIN

Le Maire,



C. GIROD